

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 42
Votes exprimés : 42
POUR : 42
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
10 septembre 2024
Date d'affichage :
10 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART, absente excusé (pouvoir à Jacqueline DE DEMO) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Bruno CHARMET – Pierre-Yves ROY – Philippe LARDIN – Jean-Marie MAURICE – Hervé PASCAULT -
Absents : Daniel RAVERAT - Bertrand LEBLANC –
Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**MISE AUX NORMES ET AGRANDISSEMENT DES DECHETERIES NOYERS ET ANGELY
DESIGNATION DU CONTROLEUR S.P.S.**

Le Président rappelle que dans le cadre de la mise aux normes et l'agrandissement des déchèteries de Noyers et d'Angely, l'assemblée délibérante a retenu le 12 juin 2023 le cabinet BE MACO comme maître d'œuvre.

Dès lors qu'un chantier fait intervenir plusieurs entreprises du domaine du bâtiment, il est obligatoire de faire appel à un coordonnateur Sécurité Prévention Santé (article R.4532-4 à R.4532-10 du code du travail).

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée, le 12 juillet 2024 par mail auprès de 3 sociétés spécialisées.

La date de remise des offres a été fixée au 5 août à 12h.

2 offres ont été reçues pour la mission de coordination sécurité et Protection de la Santé. Le cabinet BE MACO a réalisé l'analyse des offres.

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 septembre 2024, propose au Conseil Communautaire de retenir l'offre la mieux-disante, pour la mission S.P.S., à savoir :

- Le bureau SOCOTEC, pour un montant de 5 650 € HT (6 780 € TTC).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir l'offre du bureau SOCOTEC, pour un montant de 5 650 € HT (6 780 € TTC), pour la mission S.P.S., pour l'opération de mise aux normes et agrandissement des déchèteries de NOYERS et d'ANGELY.

AUTORISE le Président à signer les contrats avec ces prestataires et toutes pièces s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces prestations sont inscrits à l'article 2313 du budget gestion des déchets 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 20/09/2024



REÇU EN PREFECTURE

1e 19/09/2024

Application agréée E-legalite.com